

La baie de la Landriais se débarrasse de dix épaves

Le Minihic-sur-Rance — C'est l'aboutissement de huit années d'un travail patient et déterminé de l'Association des amis de la baie de la Landriais. Lundi matin, le grand nettoyage a commencé.

« C'est une belle journée », s'accordaient à dire, tout sourire, les acteurs de ce grand débarras maritime. Se retrouvaient ainsi sur l'estran des responsables des Affaires maritimes et de la Direction des territoires et de la mer (DDTM), notamment Amalia Harismendy, cheffe de service de l'environnement à la DDTM, la maire Sylvie Sardin, le premier adjoint Jean-Marc Duval, le conseiller Réginald Robin, l'entreprise Romy, agréée pour ce type d'enlèvement, et bien sûr les représentants de l'Association des Amis de la Baie de la Landriais (AABL). Son président, Jean-Charles Dehaye, ne boudait pas son plaisir de voir ainsi aboutir une bataille commencée en 2012 et qui sera passée par bien des méandres juridico-administratifs.

Ténacité, et dispositif légal

Ce long chemin pourrait se résumer ainsi : « **N'est pas épave tout bateau ventouse, dégrée, inconnu, échoué...** », même si les riverains voudraient bien le voir dégagé ! Une épave a une définition juridique relativement simple : « **Tout bateau qui n'est plus en état de naviguer.** » Mais ce n'est pas pour autant que la commune où elle échoue peut s'en débarrasser comme elle l'entend, même motivée par une association aussi « combative » que l'AABL. « **Il faut d'abord rechercher le propriétaire (s'il existe encore), l'informer, puis le mettre en demeure, instruire les recours éventuels... Avant de pouvoir lui décerner le titre d'épave bonne à enlever.** »



Avec un tel engin de chantier, certaines épaves étaient déplacées sans difficulté.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Et encore faut-il pouvoir l'enlever : Aux frais de qui ? Par le biais de quelle filière ? Une loi de 2015 et ses dispositions adoptées en 2019 ont débloqué la situation. De même, l'arrivée de la nouvelle cheffe du service environnement à la DDTM et une heureuse circonstance budgétaire ont été déterminantes dans la résolution

du dossier Épaves à la Landriais.

Huit ans... Et deux jours

S'il a donc fallu attendre huit ans pour que l'AABL voit aboutir ses efforts pour dégager ces épaves et sa volonté de valorisation de la baie de la Landriais, il ne suffira que de deux jours pour effectuer cette opération d'enlèvement.

Sept épaves lundi, trois mardi, et une onzième à l'horizon d'ici décembre 2021 lorsque les recours auront été purgés.

En tout cas, quelque chose a changé dans le paysage et dans la gestion minihiçoise des risques de pollution et de sécurité. Et la baie de la Landriais s'est refait une beauté.



Certaines épaves ont été démontées sur place.

PHOTO : OUEST-FRANCE



Pendant que l'entreprise Romy s'activait sur l'estran, les représentants de la DDTM, des Affaires Maritimes, de la Mairie et de l'AABL discutaient de l'avancée des enlèvements.

PHOTO : OUEST-FRANCE

AU MINIHIC-SUR-RANCE.

Des épaves disparaissent du paysage



En début de semaine, les services de l'Etat ont fait enlever une dizaine d'épaves qui gisaient depuis des années dans la baie de la Landriais, au Minihic-sur-Rance. (© Thierry Besnier)

Une dizaine d'épaves de bateaux ont disparu du paysage, au Minihic, en baie de La Landriais. Cela faisait des années que l'association des Amis de la baie de la Landriais (AABL) réclamait une intervention, confrontée à des propriétaires indécis préférant abandonner sur place leurs vieux bateaux sans valeur plutôt que de les faire évacuer.

Certaines carcasses étaient devenues dangereuses en plus d'être sources de pollution pour la Rance. L'enlèvement des bateaux, qui a eu lieu en début de semaine, s'est déroulé sous l'autorité des services de l'Etat (DDTM) et l'Association pour la plaisance éco-responsable (APER). Elle s'est déroulée dans une relative discrétion.

Nombreux sont les promeneurs qui apprécient ce « cimetière » de bateaux, il est vrai très photogénique. Sur les réseaux sociaux, plusieurs personnes se sont d'ailleurs émues de voir qu'une partie des épaves de La Landriais étaient enlevées. « C'est une très bonne chose pour les bateaux en fibre... aucun intérêt car ils sont moches et ils polluent. Pour ce qui est des deux bateaux en bois on pouvait leur trouver un peu de charme... et un peu d'histoire à raconter... », écrit Pierre Thomas. Chantal Olivier parle même d'un « crève-cœur » : « Les belles épaves et pas seulement les bateaux résine abandonnés ont disparu, détruites et enlevées ; toute la poésie, la symbolique, la mémoire du lieu a été détruite sous prétexte de sécurité ! »

LE MINIHIC-SUR-RANCE

LA LANDRIAIS.

14 épaves ont été enlevées de la baie

14 épaves maritimes viennent d'être retirées de la baie de la Landriais. C'est la première phase d'une opération qui sera reconduite en 2021, pour achever le nettoyage du site.

Cet enlèvement a pu être mis en œuvre par les Affaires maritimes et la Direction des territoires et de la mer (DDTM), grâce à un décret du 23 avril 2015 qui permet aux Préfets maritimes, de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au danger que présente un navire abandonné et de faire évacuer. En appui financier, la mise en œuvre d'une éco-taxe sur la vente de chaque bateau neuf depuis 2019, et qui alimente la filière APER, un fond rendant gratuite la déconstruction des bateaux en fin de vie.

43 épaves au Minihic

Il s'agit aussi de l'aboutissement d'une bataille menée par l'AABL (Association des Amis de la Baie de la Landriais), depuis 2012 et qui sera passée par bien des méandres juridico-administratifs : rechercher le propriétaire de l'embarcation, l'informer, puis le mettre en demeure, instruire les recours éventuels....

« L'inventaire effectué au Minihic a dénombré 43



14 épaves ont été enlevées de la baie de La Landriais, la semaine dernière.

épaves, (bateaux abandonnés incapables de se mouvoir), dont la moitié à la Landriais. Ce premier pas est une étape très encourageante. Quand les épaves de toutes sortes s'accumulent d'années en années et que certaines deviennent de vrais dangers

publics, il y a de quoi se révolter ! »

Responsabilité

« Certains endroits du domaine maritime sont le lieu où des indécisions, n'arrivant pas à vendre ou à se débarrasser de leurs trop

vieux bateaux sans valeur, les laissent à l'abandon. Ces lieux deviennent de véritables émonctoires et la Baie de la Landriais en prenait dangereusement le chemin ».

Et il y avait parfois urgence à intervenir rapidement, comme pour l'un des navires enlevé par



L'association avait d'ailleurs envisagé de recueillir des fonds, pour faire enlever les épaves les plus dangereuses, qui se situaient sur l'espace pour lequel elle avait obtenu une AOT (autorisation d'occupation temporaire), devant le chantier naval et devant la cale sèche.

Une mémoire collective

« Il est vrai qu'une partie du patrimoine mémoriel s'est envolée avec le départ des vieilles coques en bois », selon Jean-Charles Dehay. « Mais justement, nous essayons de construire une mémoire collective du site pour nos enfants, en restaurant les perrés, en créant les ateliers Part'âges pour la construction des dormimousses, avec le projet de Minihic'seaport et la mise en action d'ateliers de construction navale, durable et écoresponsable. L'histoire s'écrit dans les cœurs pour nourrir l'avenir. »

l'entreprise Romy la semaine dernière, « qui était devenu très dangereux et menaçait de s'effondrer sur quiconque serait entré à l'intérieur ». Un conflit parfois entre responsabilité et souci esthétique, « mais pas au point que La Landriais devienne une poubelle ».